REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 11 : Adhésion au marché téléphonie mobile de la centrale d'achat CANUT

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 28 septembre 2026

Etaient présents : 18 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais.

1 membre titulaire ayant donné voix délibérative à M. Roland MORICEAU : M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars.

Etaient excusés :

Membres titulaires : M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine.

Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre – Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole – Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénezay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD,

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le CDG79 dispose actuellement de sept lignes mobiles professionnelles, sans politique formalisée encadrant l'attribution, l'utilisation, la sécurisation, le renouvellement ou la restitution des smartphones.

Ces équipements doivent pouvoir répondre à des besoins opérationnels précis : itinérance et continuité des échanges ; connectivité nomade ; évolution des usages numériques.

Toutefois, l'absence de pilotage formalisé expose aujourd'hui l'établissement à plusieurs risques, comme l'absence d'inventaire consolidé, le recours non encadré aux smartphones personnels (BYOD), l'absence de procédure d'effacement ou de révocation des accès en cas de perte, de vol ou de départ d'un agent...

Le recours à un marché de téléphonie mobile constitue donc l'opportunité de régulariser la commande publique tout en posant les bases d'une gestion plus structurée de la flotte. L'UGAP a été sollicitée préalablement à cette consultation, mais ne disposait plus de marché dédié à la téléphonie mobile. La recherche s'est donc orientée vers le marché de la centrale d'achat du numérique et du téléphone (CANUT), à laquelle le CDG79 a adhéré par délibération du 23 mars 2026.

Moyennant une cotisation annuelle (150 €/an), l'adhésion à ce marché permettrait d'accéder directement aux offres négociées, sans procédure de mise en concurrence propre, conformément au Code de la commande publique. Ce dispositif sécuriserait juridiquement l'achat tout en garantissant des tarifs mutualisés avantageux.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'accepter l'adhésion au marché de téléphonie mobile de la centrale d'achat dite CANUT et la passation des bons de commande afférents pour équiper les agents concernés.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'adhésion du Centre de gestion au marché de téléphonie mobile de la centrale d'achat dite CANUT,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte constitutif,

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 20.10.2026.
Accusé réception le : 20.10.2026.

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 20.10.2026
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 20.10.2026

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication